

Cette proposition est restée là depuis le quinze mars; rien n'a été fait dans l'intervalle, mais nous trouverions encore pire de la remettre de nouveau. Ce comité sera une très bonne chose s'il se met à l'œuvre immédiatement et si le Gouvernement veut donner suite à son rapport à cette session même, mais la proposition change entièrement de caractère si le Gouvernement se sert de ce comité comme il a fait de tant d'autres, pour éluder le problème, et ce sont les gens d'Ontario et de Québec et les mineurs de la Nouvelle-Ecosse et de l'Alberta qui en souffriront.

M. J. MALCOLM: Ayant appuyé la résolution de l'honorable député de Lambton-Est (M. Armstrong) lorsqu'elle a été proposée, j'ai une remarque ou deux à faire.

Le comité n'a pas à s'occuper de la vente de la houille de la Nouvelle-Ecosse dans les provinces centrales, car tous les membres de cette Chambre sont convaincus, je crois, que le seul moyen de l'utiliser comme combustible dans les provinces centrales est de la convertir en coke, en établissant des cokeries dans l'Ontario et Québec. Je crois que le Gouvernement n'a pas besoin de comité pour prendre une décision à cet égard.

Deuxièmement, pour la houille de l'Alberta, il y a deux choses à considérer dont la première est le prix d'extraction. Les honorables députés de l'Alberta ont reconnu que la surproduction, trop de mines en exploitation et l'insuffisance d'emploi contribuent à accroître outre mesure de prix de la houille. Il faudra remédier à cela, sans quoi le prix de la houille de l'Alberta sera trop élevé pour les consommateurs de l'Ontario et de Québec. Puis, il y a cette autre question de savoir si la houille de l'Alberta d'une qualité susceptible de rivaliser avec la houille américaine peut être transportée dans les provinces centrales, sans l'imposition d'un droit sur l'anthracite; et cela devient pour le Gouvernement une question de politique fiscale.

L'honorable député de Lambton-Est a parfaitement raison quant aux méthodes de transport de la houille. Je ne suis pas sans ignorer le coût du transport par les lacs, mais toutes les qualités de la houille de l'Alberta ne peuvent être chargés sur les bateaux à Fort-William, et transportées de là aux ports de l'Ontario et transbordées par chemins de fer à divers endroits de cette province. Cela est possible, mais seulement avec certaines qualités du charbon de l'Alberta. Pourra-t-on demander aux consommateurs de l'Ontario de se servir pour leur

usage domestique de n'importe quelle sorte de houille de l'Alberta, lorsque certaines qualités deviendront tellement en poussière dans le transport qu'il sera impossible de les utiliser. Ce comité devrait se limiter au contrôle de l'approvisionnement, du coût et des méthodes de transport de la houille de l'Alberta. Si cet approvisionnement est assuré de manière que les meilleures qualités puissent atteindre l'Est sans s'effriter, je crois, comme je l'ai déjà dit dans un discours antérieur, que les chemins de fer devraient réaliser de plus forts bénéfices avec un tarif de 4 dollars jusqu'à Fort-William qu'avec un de 7 dollars jusqu'à Toronto. Les meilleures qualités peuvent être voiturées de Fort-William à 1 dollar la tonne, à tous les ports des lacs Huron, Érié et Ontario. Le Gouvernement peut adopter cette politique. J'ai sollicité le ministre de l'Intérieur (M. Stewart) de s'occuper de cette question sans retard. Il faudra pour cela construire des quais aux ports des lacs, mais on aura le contrôle du charbon de l'Alberta. Plusieurs, à cet égard, redoutent la nationalisation. Ce n'est pas mon avis. Nous avons démontré que l'attitude du public canadien à l'égard du principe de l'étatisation est celle de bons citoyens. Nos chemins de fer nationaux n'ont été en butte à aucune grève ni à aucun trouble; ils ont eu du succès. L'Ontario a prouvé de plus qu'une population intelligente peut posséder un service public et bien l'exploiter. Je ne crois pas que l'Alberta obtienne le rendement maximum de l'exploitation de ses houillères tant que des nouvelles mines seront ouvertes indistinctement. Je pense aussi que l'Ontario paiera un prix trop élevé pour la houille de l'Alberta et recevra des qualités inférieures, s'il n'existe pas quelque surveillance. Chaque commande de 1,000 tonnes de plus peut signifier une nouvelle exploitation houillère et, par conséquent, une concurrence plus active. Je ferai observer au ministre de l'Intérieur que le plus sérieux problème qu'il ait à résoudre au sujet de la vente du charbon de l'Alberta dans l'Ontario est le contrôle de son approvisionnement. Si les meilleures mines sont exploitées de manière que les mineurs aient leur plein salaire, le coût ne montera pas. Dans ces circonstances, je crois que la houille de cette province peut être transportée dans l'Ontario, et que ce produit peut être pour nous une riche ressource nationale. Je répéterai au ministre de l'Intérieur que la question du transport de la houille de l'Alberta n'est pas difficile; c'est son contrôle qui offre des difficultés. C'est à ce sujet que le Gouvernement doit prendre une attitude, et nous n'avons pas besoin d'un comité pour trouver les preuves nécessaires.

(La motion est adoptée.)

[L'hon. sir Henry Drayton.]